Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evaluation d'Objectif Grandir

Le Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud poursuit le plan de travail qu'il avait décidé de consacrer, dès le printemps 1997 déjà, à l'évaluation de l'une des démarches de prévention proposées aux établissements scolaires. Le DIPC rappelle qu'Objectif Grandir a connu très rapidement un grand succès auprès des enseignants et que cette méthode ne leur est pas imposée.

Comme à deux autres occasions, le DIPC a fait vérifier les dernières rumeurs concernant des liaisons d'Objectif Grandir et de son proposant avec la scientologie. Pour ces nouvelles rumeurs, comme pour les anciennes, l'Etat n'a recueilli aucune information permettant d'établir formellement l'appartenance du promoteur de la méthode à la scientologie. Les rumeurs, émanant de sources sujettes à caution, n'ont donc pas pu être confirmées. Comme en témoigne sa position très ferme dans le dossier de la demande déposée par des scientologues en vue de l'ouverture d'une école privée, le département n'aurait pas hésité à retirer la méthode, en cas de doute. Dans l'état actuel de ses informations, il n'a aucune raison d'envisager une mesure de ce type. En ce qui concerne les travaux d'évaluation et d'étude de la méthode Objectif Grandir, le département a décidé, dès la fin de la première vague de généralisation, de conduire une évaluation tenant compte des avis et des critiques.

C'est la raison pour laquelle il a mandaté pour une étude à long terme le Centre vaudois de recherches pédagogiques (CVRP). Un chercheur a été engagé pour cette évaluation. Ce spécialiste dont la riche expérience de chargé de mission tant à l'Institut Suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) qu'à l'Etat, notamment au Département de la prévoyance sociale et des assurances (DPSA), est au bénéfice des connaissances globales nécessaires pour assumer cette tâche. Il disposera bien évidemment des différentes études qui existent déjà sur Objectif Grandir et des nombreux avis tant favorables que critiques qui sont parvenus récemment au département.

Ces éléments sont également mis à disposition du groupe intercantonal d'étude de la méthode dont les travaux vont commencer incessamment.

Placé sous la direction de M. Richard Müller, directeur de l'ISPA, ce groupe est notamment composé de :

- pour le Canton de Neuchâtel, M. Pierre-André Pellichet, directeur de l'Ecole primaire, au Locle, - pour le Canton du Valais, M. Guy Voide, inspecteur scolaire, - pour le Canton du Jura, M. Michel Girardin, coordinateur de l'Education générale et sociale au Service de l'enseignement, - pour le canton de Vaud, M. Jean-Daniel Boegli, responsable cantonal de l'Education à la santé, - pour le Service de l'enseignement spécialisé du Département de la prévoyance sociale et des assurances, M. Claude Lavanchy, directeur du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé, - pour la Société vaudoise de médecine, Mme Véronique Dolivo, pédopsychiatre et médecin associé au SUPEA, - pour l'Association vaudoise des psychologues, M. Pierre Kahil, psychologue AVP/SSP - pour l'Union des Commissions scolaires vaudoises, Mme Anne-Catherine Ronga, présidente, - pour l'Association des parents d'élèves, Mme Brigitte Zeller, - pour le Service de santé des écoles de la ville de Lausanne, Mme Inès Reymond, cheffe du Service de psychologie scolaire, - pour les directeurs d'établissements scolaires vaudois, M. Philippe Blaser, directeur des écoles primaire et secondaire de Rolle, - des représentants des enseignants. Ce groupe aura la possibilité de confier à des experts les mandats qu'il jugera nécessaires et de procéder à toute audition utile. Les résultats de l'évaluation du CVRP et de l'étude du groupe intercantonal devraient être remis au département au printemps prochain. Il s'engage à les publier. Ainsi, le département maintient le plan qu'il avait prévu concernant Objectif Grandir. Par ailleurs, il a mis sur pied une structure d'appui pour les établissements qui continuent d'utiliser cet instrument global de prévention qui répond aux préoccupations de nombreux enseignants comme le montrent les multiples témoignages de praticiens favorables à son utilisation. La formation de nouveaux maîtres reste suspendue jusqu'au dépôt des conclusions du groupe d'étude. Le département manifeste ainsi sa volonté de répondre aux diverses sollicitations dont il a été l'obje

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 1998

M. Jean Jacques Schwaab, Conseiller d?Etat, Tél. (021) 316.30.00 - M. Fabien Loi Zedda, Secrétaire général du DIPC, Tél. (021) 316.30.04 - M. Jean-Daniel Boegli, délégué cantonal à l'éducation à la santé, Tél. (021) 617 77 88